

## DEVOIRS ENVERS LE CANADA ET LES CANADIENS-ANGLAIS.

D'abord, nos devoirs dans l'ordre politique.

Notre ligne de conduite me semble toute tracée par le régime que l'Acte de la Confédération nous a fait. Les bienfaits et les inconvénients de notre constitution sont nombreux. Il n'entre pas dans le corps de cette étude de les examiner en détail, ni de décider s'il eût été préférable pour nous de repousser l'idée fédérative.

Prenant notre situation telle que je la trouve, je dis que nous devons en tirer le meilleur parti possible. Evitons de demeurer ou de tomber dans un provincialisme trop étroit; résistons aux empiétements d'un fédéralisme trop absorbant. Conservons dans le domaine provincial tout ce qui est essentiel au maintien de notre caractère national: instruction publique, lois civiles, organisation municipale. Travaillons également au bon fonctionnement du régime fédéral; prenons sur ce terrain la place qui nous appartient et inspirons confiance à nos voisins en nous montrant dignes de participer avec eux au gouvernement de la chose commune.

Soyons généreux sans faiblesse là où nous sommes la majorité. Ne cédon pas le moindre de nos droits partout où nous sommes en minorité. N'oublions pas que nous ne sommes pas des serviteurs à gages, encore moins des parasites tolérés à la table du riche: nous sommes des associés à droits égaux. La force et l'étendue de nos droits dans la confédération canadienne ne se mesurent ni par le nombre de nos nationaux, ni par le chiffre de nos fortunes: voici ce que nous sommes peut-être trop souvent portés à oublier en un siècle et sur un continent où la puissance du nombre et celle plus brutale encore de l'or tendent à devenir les arbitres suprêmes de la justice.

Le statut impérial qui nous a donné le régime actuel n'est que la sanction d'un double contrat; l'un, conclu